

Département
Des Deux-Sèvres

Arrondissement
De Bressuire

Siège :
2 Rue Marcel Morin
79100 THOUARS CEDEX
Tél. 05.49.66.01.06

République Française

S E V T

SYNDICAT D'EAU DU VAL DU THOUET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 12 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze du mois de février le Comité Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Date de la convocation : 30 janvier 2026	Nombre de délégués en exercice : 34 Présents : 20 Absents excusés : 14 Absents : 4 Votants : 20
--	---

PRESENTS : M. AUBRUN Thomas ; M. BARREAU Dominique ; Mme BRAULT Françoise ; Mme CORLAY-QUESTEL Christiane ; M. DANGER Jean-Louis ; M. DORET Michel ; M. DUPAS Bruno ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; M. JEUDI Daniel ; M. JOZEAU Jacky ; M. MONTIBERT Jean-Paul (suppléant) ; M. NOIRAUD Bernard ; Mme NOLOT Monique ; M. PILLOT Jean ; M. POTET Christophe (suppléant) ; M. POUIT Stéphane (suppléant) ; M. QUINAULT Sébastien (suppléant) ; M. SOULARD Claude ; M. THOMAS Patrice ; M. WANLIN Jean-Michel.

ABSENTS EXCUSES : M. BICHON Laurent ; M. CESBRON Patrice ; M. CHARBONNEAU Claude ; M. CHEVALLIER Jérémie ; M. LIGNE Alain ; M. POUPIN Pascal ; M. POYAUD Jean-Michel. M. RENAUD Denis ; Mme RICHARD Françoise ; M. WOJTCZAK Richard ;
M. AIGUILLOU Mickaël est remplacé par M. QUINAULT Sébastien ;
M. FUZEAU Bruno est remplacé par M. MONTIBERT Jean-Paul ;
Mme GELÉE Maryline est remplacée par M. POUIT Stéphane ;
M. NERBUSSON Joël est remplacé par M. POTET Christophe.

ABSENTS : Mme BAUDELOT Chantal ; M. CHAUVIN Hervé ; M. DABIN Michel ; M. MOTARD Jérôme.

Secrétaire de séance : M. THOMAS Patrice ;

FINANCES - BUDGET
APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Monsieur le Vice-Président informe que :

- Le CFU est un document **commun** à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. À lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».
- Le CFU **rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable** soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.
- Il **simplifie** les procédures, car sa production est totalement **dématérialisée**.

Monsieur le Vice-Président présente à l'assemblée le Compte Financier Unique 2025.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'arrêté du 23/12/2024 relatif au CFU des collectivités régies par l'instruction budgétaire M4
- Considérant que le Compte financier unique met en évidence les informations clés sur la situation budgétaire et financière de la Collectivité ;
- Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques ;
- Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
- Considérant que ce Compte financier unique remplace les anciens comptes administratifs et de gestion ;
- Considérant que Monsieur le Président n'a pas participé au débat, ni au vote de ce Compte financier
- Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité des suffrages exprimés, 0 voix contre et 0 abstention s'étant manifestées

- ✓ APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du SEVT tel que :

	Investissement	Exploitation	Total cumulé
Solde des réalisations de l'exercice	-7 186.35	1 224 188.56	1 217 002.21
Résultats antérieurs reportés	161 524.81	299 907.12	461 431.93
Solde (investissement) & résultat de clôture (exploitation)	154 338.46	1 524 095.68	1 678 434.14

- ✓ DONNE pouvoir à Monsieur Le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Bernard GAUFFRE



Accusé de réception en préfecture
079-200080844-20260212-CE-DE-26-004-DE
Date de télétransmission : 16/02/2026
Date de réception préfecture : 16/02/2026